



---

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

---

Séance ordinaire du mardi 7 mars 2017

Résolution: CA17 210054

---

**Demander au conseil municipal d'adopter un règlement en vertu du paragraphe 1 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* autorisant la construction d'une école située au carrefour des rues Churchill, Lloyd-George et Clémenceau dans le quartier Crawford Park (lot 2 311 254). (1165291022)**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Marie-Eve Brunet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Au conseil municipal :

1. D'adopter, en vertu du premier paragraphe du première alinéa de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le règlement intitulé *Règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé au carrefour des rues Churchill, Lloyd-George et Clémenceau dans le quartier Crawford Park*;
2. DE mandater l'*Office de consultation publique de Montréal* (OCPM) pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique prévues par la loi.

40.06 1165291022

Jean-François PARENTEAU

---

Maire d'arrondissement

Caroline FISETTE

---

Directrice du bureau d'arrondissement et  
secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 8 mars 2017